RZECZPOSPOLITA POLSKA

LA RÉPUBLIQUE POLONAISE

20 c.

Paraissant deux fois par mois en français et deux fois en polonais

Rédaction et Administration : 216, Bd Raspail, Paris (14e) - Tél. : Fleurus 14-95

2e Année. — N° 22. — 1er MARS 1918.

Abonnements : Un An : 8 fr. — Six Mois : 4 fr.

LA NATION POLONAISE PROTESTE



Manifeste du Conseil de Régence

Lorsque les armées alliées des monarques des puissances centrales entrèrent dans le Royaume de Pologne, sous leurs étendards victorieux elles nous firent entendre qu'elles apportaient à la Pologne la délivrance du joug qui avait lontemps pesé sur elle.

Puis vinrent des actes garantissant à notre patrie une existence indépendante : enfin, il y a quelques mois, on reconnut la souveraineté du pouvoir de l'Etat polonais et on lui promit amitié, aide, coopération.

Et lorsque s'effondra en Russie le gouvernement tsariste et que le nouveau pouvoir commença des négociations de paix avec les puissances centrales, la Pologne ne fut pas admise à y participer.

Dès le début de ces pourparlers nous avons demandé constamment et catégoriquement à y prendre part ; on promit de nous y admettre, puis on ajourna la réponse, on nous leurra, — jusqu'à ce qu'enfin les plénipotentiaires de l'Allemagne ou de l'Autriche-Hongrie aient tranché seuls la question des frontières, et cela à l'encontre de nos droits.

On ne nous a pas admis, pour conclure en notre absence une paix à nos dépens, acquérir la sécurité désirée en Orient au prix du corps vivant de notre nation : on a découpé un morceau de terre polonaise et on l'a livré aux Ukrainiens. On est retombé dans les iniquités du gouvernement tsariste, on a rétabli la création des nationalités russes. Le gouvernement de Chelm, qui n'existait plus, a été enlevé à la Pologne et agrandi, accroissant de ce fait le tort injurieux causé alors à la nation polonaise.

Le pays cédé à l'Ukraine est en majeure partie polonais et catholique. Sa population, à l'époque de l'odieuse persécution religieuse de 1875, a acheté par de sanglants sacrifices le droit d'appartenir à la Pologne.

On ne lui a pas demandé aujourd'hui à quel état elle désirait appartenir ; d'un trait de plume on a décidé de son sort et ainsi le principe que les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes, tant de fois et solennellement proclamé par les diplomates allemands et autrichiens, a été violé en ce qui regarde la Pologne.

Par là a été réduite à néant la signification des derniers actes des monarques, de leurs assurances d'amitié.

L'existence de la Pologne indépendante, son existence d'Etat, sa vitalité politique et économique ne sont plus que de vains mots, car non seulement les intérêts et les droits de la Pologne sont méconnus, mais on ne respecte même pas le territoire national.

Nous avons juré, en présence de Dieu, de sauvegarder le bonheur, la liberté, les forces de la Pologne, et voici qu'aujourd'hui, fidèles à notre serment, *nous élevons notre voix devant Dieu et devant l'univers, à la face des hommes et devant le tribunal de l'histoire, devant le peuple allemand et les peuples ausro-hongrois, et nous protestons contre ce nouveau partage que nous refusons de reconnaître, que nous flétrissons comme un acte de violence.*

Constatant encore une fois la violation de l'esprit et de la lettre des actes des monarques, nous pourrons puiser le droit d'exercer le pouvoir de l'Etat, en nous appuyant sur la volonté de la nation, et avec la ferme conviction qu'elle désire posséder un symbole de son indépendance, et qu'elle est résolue à se grouper autour de ce symbole.

C'est cette volonté de la nation que nous voulons prendre pour appui de notre mission et de nos efforts.

Nous conserverons dans la période actuelle ce qui a été acquis, nous garderons nos tribunaux rendant leurs sentences au nom de la Couronne de Pologne, nos écoles qui renaissent dans un esprit polonais, et si aujourd'hui nous ne parvenons pas à atteindre pleinement le but où la nation aspire, nous léguerons à nos successeurs ce que nous avons reçu avec le sang de nos pères et nous ne reconnaitrons pas la mutilation de la patrie.

Varsovie, le 14 février 1918.

Signé :

Alexandre KAKOWSKI, archevêque.
Joseph OSTROWSKI.
Zdzislas LUBOMIRSRI.

Impression générale. — Unanimité de la Nation.

Les journaux polonais des premiers jours après la publication du texte du traité de Brest, sont remplis de détails qui font vivement ressortir l'impression produite par le nouveau partage dont les Empires centraux menacent la Pologne. Elle est profonde, indescriptible, cette impression. Elle se révéla extérieurement par un deuil national universel qui, malgré l'exaltation indignée des esprits, prend la forme d'une manifestation de force et de recueillement. Partout se marque la pleine conscience du danger suspendu sur la nation polonaise, mais en même temps se multiplient les témoignages de l'unanimité de tous les partis, de tous les groupes politiques nationaux polonais, sans en excepter ceux mêmes qui hier encore comptaient sur les promesses des Empires centraux.

Après ce coup sournoisement porté à la Pologne par les diplomates berlinois et viennois, une seule pensée commune, un seul but commun rapproche, confond tous les Polonais, des Karpathes à la Baltique. A Varsovie et à Lublin, à Poznan, à Cracovie et à Lwow (Leopol) s'élève un cri puissant de véhémente protestation contre ceux qui brutalement, cyniquement, ont foulé aux pieds les droits les plus sacré de la nation polonaise.

Manifestations Patriotiques à Cracovie

A Cracovie, à la première nouvelle de la conclusion de la paix ukrainienne, les autorités autrichiennes avaient fait pavoiser les maisons, le lendemain, dès la publication du texte du traité le président de la ville ordonna d'enlever ces étendards de fête auxquels en bien des endroits on subsistua des drapeaux noirs en signe de deuil. Le même jour eut lieu une réunion des représentants de tous les partis politiques, qui a constitué un Comité général et, le 12 février, publia la proclamation suivante :

« Habitants de Cracovie,

» Le Comité élu, le 11 février, à l'assemblée de tous

les partis et de tous groupes polonais à la salle du Conseil Municipal, a pris en ses mains l'action contre la violence inouïe commise à Brest-Litewski (Brest de Lithuanie) contre notre nation. En portant ce fait à la connaissance des habitants, nous faisons appel aux sentiments civiques de tous, afin qu'ils obéissent à la direction du Comité, n'agissent que d'après les instructions de celui-ci, et s'abstiennent, eux et leurs enfants, de toute manifestation particulière. Concentrons nos forces, préparons-nous à une action homogène, à un acte solidaire! Attendez les ordres! »

Cracovie, le 12 février 1918 :

1) Parti démocratique-bourgeois; 2) Parti démocratique-national; 3) Parti polonais démocratique; 4) Parti conservateur; 5) Parti social-démocratique polonais; 6) Parti populaire polonais; 7) Parti social-national; 8) Union nationale; 9) Ligue de l'indépendance polonaise; 10) Ligue des femmes; 11) Représentation des unions féminines; 12) Jeunesse universitaire.

Déclaration du Conseil Municipal et de la Municipalité de Varsovie

Au début de la séance extraordinaire du 13 février, à laquelle le Conseil Municipal de Varsovie avait été convoqué spécialement à l'effet de protester contre le nouveau partage de la Pologne, le secrétaire donna lecture de la déclaration suivante :

« Le Conseil Municipal et la Municipalité de la capitale de Varsovie, en union avec toute la nation polonaise, élèvent la protestation la plus énergique contre la nouvelle tentative de partage de la Pologne effectuée par les gouvernements des Empires centraux, contre la violence inouïe dont sont victimes les populations de la Pologne et de la Lithuanie.

« Le Conseil Municipal et la Municipalité de Varsovie constatent que, au nom du droit des nations de disposer d'elles-mêmes, *la nation polonaise, comptant sur l'appui de tous les peuples, fera usage de toutes ses forces pour parer ce coup, et persévérer dans sa lutte pour un Etat polonais indépendant, unifié, démocratique.* »

Toute l'assemblée debout écoute la déclaration ci-dessus; puis trois représentants de la minorité du Conseil viennent affirmer leur adhésion à cette protestation; le conseiller Ciszewski, au nom du bloc socialiste (de nuance internationale) et deux membres du parti juif. Pendant que le conseiller Pryloutzky, se joignait à la protestation de la nation polonaise, en vertu du principe que « décider du sort des territoires et des nations par la diplomatie secrète et sans entendre la voix des parties intéressées constitue la violation du droit le plus sacré de la nation à disposer d'elle-même », le conseiller Seidemann lut la déclaration qui suit :

« *Au nom de l'organisation sioniste*, je déclare que nous nous solidarisons complètement avec la protestation des représentants de la capitale; *j'exprime la certitude que la concorde et le respect réciproque des droits de tous les citoyens polonais, sans distinction de culte et de nationalité, nous donnera la force indispensable pour défendre les droits souverains de l'Etat polonais indépendant et indivisible.* »

Et ces déclarations ayant été formulées, M. Suligowski, président du Conseil Municipal, leva la séance.

Le club parlementaire polonais de Vienne

Le président du Club polonais du Reichsrat, immédiatement après la publication du texte du traité de Brest, a comme on le sait, déclaré au gouvernement autrichien que ce Club passait à une opposition irréductible aussi bien au parlement que dans les délégations austro-hongroises. La Commission parlementaire du Club, convoquée par le président le 14 courant a donné son approbation entière à cette attitude et sans aucun doute l'assemblée plénière du Club du 16 courant a dû confirmer cette approbation.

En même temps, le comte Agénor Goluchowski, ancien ministre des affaires étrangères de l'Autriche-Hongrie, au nom de tous les Polonais faisant partie de la Chambre autrichienne des Seigneurs, a déclaré à M. Seidler, président du Conseil des ministres, qu'ils se solidarisaient pleinement et sans réserves avec le Club parlementaire polonais. Ils voteront contre le budget, soit que le ministère Seidler reste en fonctions, soit qu'il cède la place à un autre gouvernement.

Citons deux faits encore qui témoigneront éloquemment de l'état d'esprit de la représentation parlementaire polonaise.

M. le député Glombinski, chef des démocrates nationaux, ancien président du Club polonais, puis ministre des Chemins de fer et, à ce titre, conseiller intime autrichien, vient de renvoyer à l'empereur ses décorations, en lui adressant l'écrit suivant :

« En présence du préjudice grave infligé à ma nation tout entière par le gouvernement de Votre Majesté, en présence du deuil général où de ce fait est plongée la nation, il m'est impossible de continuer à jouir de tous les honneurs et de toutes les distinctions dont j'ai été l'objet de la part de S. M. I. et R. François-Joseph, à l'époque où le gouvernement autrichien s'efforçait encore de traiter avec justice la nation polonaise »

D'autre part M. le député César Haller, du parti conservateur cracovien lequel, comme on le sait, hier encore était partisan de la solution dite austro-polonaise du problème polonais, à fait parvenir à M. Gross, président du Reichsrat, la dépêche suivante : « Je proteste contre le télégramme de félicitations envoyé par vous à l'empereur au nom du Reichsrat, à propos de la conclusion de la paix à Brest, car ce traité est un opprobe pour l'Autriche ».

VARSOVIE

15 *Février*.

La ville semblait hier plongée dans la plus profonde douleur. Automatiquement, sans aucune agitation, l'organisme de la grande capitale s'immobilisa dans une torpeur qui s'étendit à toutes ses fonctions quotidiennes. Seulement les pulsations de la cité avaient redoublé d'intensité, car tout son sang lui avait reflué au cœur. Les journaux polonais ne parurent que le matin et ils ne contenaient que le manifeste du Conseil de Régence, la proclamation du Conseil municipal et de la municipalité, ainsi que les motifs de la démission du cabinet. Tout mouvement commercial fut interrompu. Dans tous les quartiers de la ville tous les magasins furent fermés. Toute circulation des tramways et des fiacres cessa. Des foules énormes encombraient les rues, des groupes de jeunes gens acclamaient la Pologne. Les cours à l'Université et à l'Ecole polytechnique, sur l'ordre des recteurs et en signe de deuil et de protestation, ont été suspendus pour trois jours. De même, le jour de la manifestation, il n'y eut pas de leçons dans les écoles. Le soir, de rares réverbères, dans les rues principales, dissipaient à peine les ténèbres épaisses.

Des patrouilles de cavalerie et d'infanterie allemande parcourent les rues de la ville de Varsovie.

POZNAN

Poznan tout entier a spontanément manifesté, se solidarisant ainsi avec les autres grandes villes de la Pologne.

A l'issue de l'office religieux, célébré à l'église voisine, la foule se répandit dans la rue Saint-Martin et, tandis que les cloches sonnaient, se dirigea vers le monument de Mickiewicz.

Là, on déposa au pied de la statue du poete national, une couronne à rubans noirs et l'on se mit à chanter des hymnes nationaux et patriotiques, entre autres l'énergique « serment » antiallemand de Marie Konopnicka. Toute la cérémonie eut lieu dans le plus grand recueillement; à peine quelques cris de réprobation contre l'opprobe de Brest-Litewski furent-ils poussés.

CHELM

La ville a répondu à la nouvelle du traité de paix conclu à Brest, par la fermeture de tous les magasins, des cinémas, etc. On a célébré des offices funèbres dans les rues, plusieurs personnes ont été arrêtées, mais les arrestations n'ont pas été maintenues.

SENTINELLE

(*Fragment*)

Dans la cuisine la lumière baissait rapidement : la flamme vacilla et s'éteignit, répandant une mauvaise odeur de graisse brûlée. La lune regarda à travers les vitres fleuries de givre et étala sur le plancher de terre battue une nappe de clarté pâle. Le meunier ronflait bruyamment dans la chambre voisine. Slimak secouait la tête et souriait — on ne sait à qui — en monologuant :

— Bien quoi? Je la vendrai. N'en ai-je pas le droit? Et ne vaudra-t-il pas mieux acheter ailleurs quinze arpents de bonne terre labourable que de trimer ici sur dix arpents de champs arides en voisinant avec Yasiek Grzyb. Mais à eux deux, lui et son père, ils m'écorcheraient vif... C'est tout réfléchi : je vais, sans tarder, me défaire de mon enclos.

Il se levait déjà pour se rendre chez le notaire, mais, se souvenant aussitôt que la ville était loin, il s'affaissa de nouveau sur sa couchette avec un petit rire étouffé. La bière fortement alcoolisée, introduite dans son estomac vide, lui troublait de plus en plus les esprits.

Soudain une silhouette se profila au dehors sur les carreaux. Quelqu'un cherchait à regarder dans la cuisine. Slimak s'approcha machinalement de la fenêtre. Et ce qu'il vit le dégrisa si bien qu'il se précipita brusquement vers la porte. Au bruit qu'il fit pour l'ouvrir, l'Allemand se retourna sur son lit en grommelant. Mais il ne s'en inquiéta point. Ses mains tremblantes cherchaient dans le couloir le loquet. Il le trouva enfin et s'élança dans la cour. Un soufle froid le frappa au visage.

Une femme se tenait devant lui appuyée contre le mur, la face collée aux vitres. Slimak la saisit par le bras en balbutiant :

— C'est donc toi Yagna? C'est toi? Que fais-tu là, pour l'amour de Dieu. Qui t'a habillée?

C'était en effet sa femme.

— Je me suis vêtue moi-même. Mais je n'ai pas pu réussir à bien mettre mes chaussures; j'ai les pieds mal à l'aise. Nous rentrons chez nous, déclara-t-elle en lui prenant la main.

— Chez nous! Ah? tu dois être bien malade pour ignorer que le feu a détruit notre maison et notre grange. Où pouvons-nous aller par ce froid?

Les chiens de garde aboyèrent dans la cour.

Slimakowa se pendit au bras de son mari en répétant avec insistance :

— Rentrons chez nous! rentrons tout de suite chez nous. Je ne veux pas mourir, comme une journalière, chez des étrangers — je suis la femme d'un cultivateur. Et je ne peux pas non plus fraterniser avec les Allemands, car le curé refuserait au jour de ma mort d'asperger ma dépouille d'eau bénite!

Elle l'entraînait et il ne résistait plus. Ils arrivèrent à la barrière de la ferme, la franchirent et se dirigèrent vers la rivière pour atteindre plus vite leur maison. Les chiens les poursuivaient avec des aboiements rageurs, s'accrochant à leurs vêtements.

Ils marchaient en silence. Mais, avant de s'engager sur la glace, la femme s'arrêta essoufflée pour reprendre des forces et commença à parler.

— Tu m'as l'air de supposer que je ne sais pas comment les Allemands t'ont circonvenu et comment tu t'es décidé à leur vendre notre bien. — Je mens peut-être? — ajouta-t-elle en le toisant d'un regard féroce.

Slimak baissa les yeux.

— Traître! renégat! éclata-t-elle soudain le menaçant du poing. Tu vends ta terre! Tu trouves sans doute que voilà trop longtemps que tu vis à l'exemple de tes aïeux en cultivant ton champ! Quel sort réserves-tu à ton fils? Il conduira la charrue pour des étrangers. Et dis aussi un peu comment tu m'enterreras? Comme la femme d'un laboureur ou comme une mercenaire?

Elle l'entraîna sur la glace. Ils étaient déjà au milieu de la rivière lorsque son indignation déborda de nouveau.

— Arrête-toi, Judas!—s'écria-t-elle l'empoignant par le bras. Arrête-toi et réponds, si tu persistes à vouloir te défaire de ton patrimoine. Je n'ai plus confiance en toi... Mais écoute — poursuivait-elle dans une exaltation fiévreuse. La malédiction divine pèsera sur toi et sur notre fils, si tu te rends coupable de ce crime. Cette glace s'effondrera sous tes pieds, si tu n'abandonnes pas tes projets diaboliques. Et je ne te laisserai pas de repos par delà la mort. Tu ne connaîtras plus le sommeil. Car, parviendrais-tu même à t'assoupir, que je me lèverai de ma tombe, pour t'ouvrir les paupières. Tu m'entends!... Mais si tu oses vendre cette terre la Sainte Hostie s'étranglera dans ta gorge ou s'épanchera dans ton corps en flots de sang.

— Jésus divin! bégaya l'homme atterré.

— L'herbe se calcinera sur ton passage. Les plus épouvantables malheurs frapperont ceux que tu approcheras! maudissait la malade délirante.

— Dieu de miséricorde! gémit le paysan.

Il s'arracha à l'étreinte de sa femme et se boucha les oreilles.

— Tu veux vendre? tu veux vendre? répétait-elle le visage contre le sien.

Slimak secoua la tête et étendit les bras.

— Advienne que pourra, répondit-il. Non, je ne vendrai pas.

— Dusses-tu crever sur la paille?

— Dussé-je crever sur la paille.

— Tu me le jures par notre divin Sauveur?

— Je te le jure par Dieu et sa Sainte-Passion.

La femme chancela. La saisissant par la taille, il l'emporta jusqu'à l'écurie où dormaient les domestiques du fermier.

Boleslas Prus.

(*Traduit du polonais par M. Rakowska.*)

Déclaration des communes rurales de la Galicie et de la Silésie de Cieszyn

Les déclarations de Brest-Litewski rendant nécessaire l'expression formelle de la volonté de la nation polonaise, le « Piast », organe du parti populaire polonais de Galicie vient d'organiser une sorte de plébiscite dans les communes rurales de la Galicie et de la Silésie de Cieszyn. Celles-ci ont fait signer à leurs habitants une déclaration dont voici le texte :

Commune de...... District de......

Nous soussignés, habitants la commune de...... district de......, affirmons, par nos signatures apposées de notre propre main, *que nous désirons la réunion de tous les territoires polonais, avec accès naturel à la mer, en un seul Etat polonais indépendant*, et protestons contre toute autre solution de la question polonaise, comme inique pour notre nation et dangereuse pour la paix du monde. Acceptant dans toute sa plénitude le principe que *toute la nation polonaise a le droit de décider de son sort*, nous exprimons la demande expresse qu'aux pourparlers de paix, prennent part des représentants de toute la nation polonaise.

Commune de......, le......

Sceau de la commune et signatures.

Les communes rurales ont déjà fait parvenir à la rédaction du « Piast », des centaines de déclarations signées. Les soldats polonais, servant dans l'armée autrichienne, les sociétés agricoles, etc., lui en ont aussi adressé de leur côté. Nous sommes donc ici en présence d'une *action parallèle à celle des 178 organisations et associations du Royaume de Pologne*, et à la ferme attitude des populations de la Pologne prussienne auxquelles les circonstances ne permettent pas de faire de semblables manifestations, c'est-à-dire d'une affirmation solennelle de la volonté catégorique de toutes les classes de la nation polonaise.

Proclamation de 178 associations du Royaume de Pologne

178 associations et institutions polonaises du Royaume de Pologne, représentant non seulement tous les partis, toutes les fractions politiques, aussi bien de droite que de gauche, mais, de plus, groupant des centaines de milliers d'adhérents appartenant à toutes les classes sociales, viennent de publier une proclamation relative à la question polonaise. Cette proclamation, qui porte en premier lieu la signature du Conseil municipal de la ville de Varsovie, a pris, en l'absence de toute représentation nationale, le caractère d'une manifestation organisée de la volonté du pays. Cet éclatant témoignage de la ferme solidarité de l'opinion publique dans le royaume de Pologne, débute par un long exposé de la situation ; puis, constatant que la guerre court vers sa fin et que par conséquent il est nécessaire que la « nation polonaise se donne à elle-même et donne au monde l'affirmation de sa volonté et de ses aspirations » — formule les revendications polonaises dans les postulats suivants :

« La nation polonaise, privée d'une représentation légitime, issue d'élections libres, par ses associations, organes de l'opinion collective du pays, déclare :

« 1. La nation polonaise a la *volonté inébranlable de rétablir la Pologne unifiée en un état indépendant* sous le rapport politique, économique et militaire, dans les limites lui assurant des conditions de vitalité *avec accès à la mer*.

« 2. En conformité avec ses traditions séculaires, *la nation polonaise aspire constamment à former avec les peuples indépendants, habitant les territoires de l'ancienne République polonaise, une union volontaire*, basée sur le principe : « libres avec des libres, égaux avec des égaux ». La délimitation des territoires à population mixte, devra être affectuée par l'accord, soustrait à toute ingérence étrangère, de la Diète polonaise avec les diètes de ces peuples (1).

« 3. *Possède exclusivement qualité pour décider de la constitution de l'Etat polonais renaissant, non moins que de ses rapports et de ses liens internationaux, la Diète législative, élus sur des bases réellement démocratiques*, et cela comme expression légitime de la volonté de la nation. *Toute pression exercée par des facteurs étrangers* — et surtout *la présence de troupes et d'autorités étrangères — doit être écartée.*

« 4. Ce n'est que par une telle solution que *la Pologne* restaurée, en accord elle-même et avec les autres, entrant dans la famille des nations libres, *sera garantie d'une paix durable et deviendra le champion et le soutien des idées libérales et démocratiques en Europe.* La Pologne, réédifiée sans le concours de la nation polonaise, façonnée à l'encontre de ses aspirations, resserrée dans des conditions et des alliances à elle imposées par la violence, ne se résignera jamais à ce sort et continuera à être un foyer de danger permanent pour la paix de l'Europe, une source et un objet de convoitises annexionnistes.

« 5. Mais pour que la Pologne puisse se relever des ruines économiques accumulées par la guerre, il est *indispensable que le pays soit immédiatement délivré de l'occupation étrangère :* celle-ci en effet produit la dévastation inouïe et de jour en jour plus étendue de toutes les ressources du pays, en épuisant l'agriculture, anéantissant l'industrie et plongeant les masses du peuple dans la plus extrême misère ».

(1) Les événements politiques nous ayant obligés à retarder de quelques jours la publication de ce bulletin, nous tenons à faire remarquer que la proclamation ci-dessus a paru dans les journaux polonais dès le 3 février.

Sanglantes manifestations à Léopol

Le 2 février avait lieu à Lwow (Lemberg) une réunion des représentants de la fraction politique galicienne qui s'efforça de gagner des adhérents à son programme austrophile. Cette assemblée se déclara pour la jonction de la Galicie entière à l'Etat polonais en formation, sous le sceptre de l'empereur Charles Ier, et ce programme fut aussi approuvé par le représentant des quelques germanophiles varsoviens.

L'opinion polonaise en général est animée d'une profonde aversion contre ces austrophiles qui, contrairement aux aspirations fondamentales de la nation, essayent de mettre à profit les conjonctures politiques pour réaliser leurs desseins. C'est ce qu'attestent les faits suivants :

Devant l'hôtel où se tenait la réunion, se rassembla une foule de plusieurs milliers de personnes qui dans le plus grand calme, mais avec vigueur, vinrent protester contre les congressistes. Des coups de feu furent tirés sur la foule ; un collégien fut tué et plusieurs personnes furent blessées grièvement par des balles ou par les sabres de la police. Les coups de feu avaient été tirés par la police militaire dans la rue et aussi par des soldats prussiens des fenêtres d'une maison occupée par l'administration militaire allemande. Devant l'indignation des habitants, le commandant de place publia un avis prétendant que « le bruit qui a couru dans le public que la mort de l'élève Czerkas a été causée par les coups de feu de soldats allemands doit, d'après une enquête rigoureusement conduite, être considérée comme controuvé et mensonger ». Néanmoins il ne niait pas que les soldats allemands eussent tirés.

L'enterrement de l'élève Czerkas fut une imposante manifestation nationale. Pendant trois jours, avec l'assentiment des professeurs, les leçons furent suspendues, en signe de deuil, dans tous les établissements d'instruction publique de la ville, à commencer par l'université et l'Ecole polytechnique jusqu'aux écoles élémentaires. Le jour des funérailles, tous les magasins de la ville furent fermés, la circulation des tramways fut interrompue, il n'y eut pas de représentations dans les théâtres. Plus de cent mille personnes prirent part au convoi funèbre, entre autres des représentants des autorités autonomiques avec, à leur tête, M. Niezabitowski, maréchal de la Diète, et M. Rutowski, président de la ville de Léopol.

La reprise des mesures contre les populations polonaises de Posnanie

Au budget prussien de 1918 figure une somme de 13 millions de marks destinée à combattre les Polonais :

L'utilisation de ces fonds :

Une somme de 2.656.614 marks représente les dépenses administratives de la commission de colonisation allemande dans l'ancien grand-duché ; 2.250.000 marks sont destinés au développement général du germanisme et 1.000.000 marks à d'autres buts » de la commission de colonisation ; 1.252.000 marks seront dépensés en subventions à accorder aux cultivateurs allemands ; 750.000 marks serviront à accorder des suppléments aux traitements des instituteurs allemands en territoire polonais.

Le *Tygodnik Polski* constate que les Allemands n'envisagent pas un seul instant, la cessation de leurs efforts pour germaniser la Silésie, la Posnanie et la Prusse orientale et exhorte les Polonais à une énergique résistance qui, comme on sait, a donné les meilleurs résultats jusqu'ici au point non seulement de contenir le germanisme, mais de le faire reculer dans des régions qu'il pouvait conquérir.

Pas de soumission !

A la Commission du budget de la Chambre de Prusse, le député polonais Korfanty vient de prononcer un grand discours où il a exprimé en ces termes l'opinion de ses compatriotes de la Pologne prussienne, au sujet du traité de Brest-Litovsk :

« Feu l'empereur François-Joseph avait promis aux Polonais l'intangibilité du territoire du Royaume du congrès. Le jeune empereur Charles a renouvelé ces promesses, et M. le comte Czernin, de son côté, les a répétées en public et en particulier à mes compatriotes. Je ne trouve pas de terme parlementaire pour stigmatiser cette manière d'agir.

« Toute la Pologne est remplie d'indignation, est enflammée de la plus terrible colère, en présence de la nouvelle iniquité dont elle est victime. Nos amis politiques à Vienne, qui depuis de longues années étaient le solide appui de l'Etat, sont passés à l'opposition. Et ce n'est pas, messieurs, un incident quelconque que M. le comte Goluchowski lui-même, fidèle second du prince de Bülow, se soit jeté dans l'opposition. La Pologne tout entière est dans le deuil et la tristesse. Dans les grandes villes polonaises, on a arboré des drapeaux noirs, toutes les représentations théâtrales sont suspendues. Le gouvernement polonais a donné sa démission. Il n'est pas en Pologne un coin reculé où ne se fassent entendre les plus fortes protestations.

« Chelm est pour nous indiciblement chère, c'est une terre inondée de larmes et de sang. Ce pauvre peuple polonais de Chelm, ce peuple de martyrs et de confesseurs de leur foi, semblables aux premiers chrétiens, qui n'a pas hésité à faire le sacrifice de sa vie et de ses biens pour garder la foi de ses pères, qui sous les coups du knout des sbires tsaristes expirait pour cette foi par milliers, prit le chemin de l'exil vers les glaces de la Sibérie, et néanmoins resta fidèle à la Pologne et à l'Eglise catholique. Aucun partage n'avait osé porté atteinte à cette contrée polonaise, le congrès de Vienne l'avait laissée intacte, Stolypine lui-même n'avait pas eu l'audace de la séparer de la Pologne. Il était réservé au gouvernement de Sa Majesté apostolique de trafiquer de ce pays catholique, de le livrer à l'orthodoxie russe... pour un morceau de pain.

« Et par surcroît, cette paix avec l'Ukraine n'a qu'une valeur douteuse, car ce prétendu Etat, dans une guerre civile acharnée, lutte pour sa propre existence, car les citoyens même de cet Etat contestent, les armes à la main, cette existence. Et il est aussi fort douteux que se réalise l'espoir que cette Ukraine va, en échange de Chelm, donner du pain aux empires centraux.

« La nation polonaise ne reconnaîtra jamais cette paix, elle fera usage de tous les moyens, dans les limites de son droit, pour la réduire à néant. »

IN MEMORIAM

1863

Au mois de février de l'année 1861, à Varsovie, les Polonais voulurent célébrer le souvenir de leurs morts de 1831, et le 25 février, après une cérémonie à la cathédrale, ils partirent en procession pour le cimetière. Il y avait là une longue foule d'hommes, de femmes, d'enfants ayant tous un cierge à la main et chantant des cantiques. Cela inquiéta l'autorité. On craignait une révolution. La force armée fut appelée. Les Polonais s'agenouillèrent et continuèrent à chanter le cantique : « Dieu saint — saint et fort — ô saint et immortel — aie pitié de nous. » Tout à coup deux escadrons de gendarmes se jetèrent sur ces pauvres gens et les sabrèrent. Deux jours après, la même procession recommença. Cette fois encore il s'agissait non pas de lutter mais de mourir. Les hommes les plus vaillants et les plus robustes, les hommes du peuple aussi bien que les nobles tirèrent au sort pour être au premier rang, non afin de combattre, — ils ne voulaient pas combattre, — mais afin de mourir. En effet, le surlendemain ils sortirent des églises en procession, ils s'agenouillèrent, ils invoquèrent Dieu et ils moururent.

Deux mois après la même scène se reproduisit, puis encore le 15 octobre. Chaque fois on demandait aux Polonais ce qu'ils voulaient. Ils répondaient : « Nous voulons notre Patrie. » — « Êtes-vous des insurgés ? » — « Non, nous voulons notre Patrie. »

F. Strowski,
Professeur à la Sorbonne.

(*Extrait de la Conférence du* Foyer, *24-VI-1915.*)

Résistance

Tandis que l'Allemagne parachève l'œuvre commencée depuis 1914 à l'Orient de ses frontières, la Pologne se voit absorbée par l'énorme appétit pangermaniste :

Les militaires ont réclamé au nom de la stratégie l'annexion à la Prusse des territoires polonais jusqu'à la Naref; les industriels veulent avoir le centre manufacturier de Lodz et les charbonnages de Dombrowa. Des terres polonaises sont promises à la Lithuanie bientôt allemande, et la région polonaise de Chelm a été donnée à l'Ukraïne, création allemande d'hier. En même temps la nationalité polonaise sent redoubler contre elle en Prusse les persécutions qui vont jusqu'à l'expulser de son sol et à tuer sa langue.

Mais la Pologne a l'habitude de ces surprises. Pour elle, le qui-vive est l'état normal. Et la voici consciente du danger qui la menace, s'apprêtant a tenir tête orgueilleusement, au vainqueur qui l'a une fois de plus insultée.

Cracovie, Lemberg se sont levées les premières : a Cracovie le comité des ouvriers a demandé une grève générale le 18 février, pour protester contre la remise de Chelm a l'Ukraïne.

A Lemberg, la grève générale a également éclaté, dans tous les établissements, les ateliers, les écoles.

A Varsovie, ouvriers et étudiants préparent des manifestations. Des patrouilles à pied et à cheval parcourent les rues.

On annonce de Vienne que les députés polonais galiciens ont renvoyé a l'Empereur les décorations qui leur avaient été conférées.

En face de l'avenir Russe encore incertain, c'est la France qui détient seule l'héritage de liberté. C'est aux descendants des héros de 1789, qu'il appartient de recomposer la famille des peuples slaves avec la Pologne comme médiatrice.

A la destruction physique et morale de la Pologne par l'Allemagne notre gouvernement s'oppose; au peuple et aux travailleurs français incombe la tâche de tendre la main à leurs frères moins favorisés; à eux de parler, d'agir et d'aimer, qu'ils soient fiers de se souvenir qu'en 1863, les ouvriers furent les seuls en France, à ne pas déshonorer la France en face de l'opinion polonaise et du jugement de l'histoire.

L. Saisset.

La Pologne et l'Europe

Nous extrayons cette page éloquente d'une brochure parue au lendemain de l'insurrection polonaise de 1863. L'auteur y développe l'idée d'une Pologne chrétienne, martyre volontaire et s'élève avec violence contre les actes du gouvernement russe; et ce travail qui palpite d'une généreuse indignation, garde malgré l'éloignement des faits une étonnante actualité :

..... J'espère encore que cela ne sera pas, et que nous ne verrons pas l'Europe assister impassible au renouvellement de l'assassinat d'un peuple. Je l'espère pour l'Europe! car la Pologne est hors de cause. Je ne m'occupe pas d'elle : je ne pense pas à elle. Quoi qu'il arrive, elle est assurée de vivre : et son immortalité a fait ses preuves. Je me préoccupe de l'Europe, que la justice de Dieu *somme* de choisir et de choisir promptement, entre l'iniquité et la réparation.

Je ne plaide pas ici en faveur de la Pologne : je plaide en faveur de l'Europe. Les destinées européennes sont en jeu beaucoup plus que les destinées polonaises.

La Pologne a subi la mort : elle l'a traversée. Elle n'a donc plus rien à redouter d'elle. D'où vient la physionomie surhumaine de cette nation ? D'où vient ce mépris de la mort qui l'anime tout entière ? Rien de faux : rien de théâtral. La simplicité resplendit sur l'héroïsme polonais. Ordinairement, le mépris de la mort est tendu, raide : il procède d'un effort, et semble maintenu par le jeu d'un ressort. Il a quelque chose d'impatient et de farouche, de précipité et de menaçant. Il manque de mesure, d'équilibre. C'est un faux mépris de la mort, un mépris affecté. Il trahit une secrète préoccupation. Aussi n'éveille-t-il pas l'idée de la vie supérieure, l'idée de la gloire. Mais voici des hommes qui méprisent assez la mort pour n'être pas pressés de faire l'épreuve; ils ont confiance dans la loyauté de leur sacrifice, ils sont *également* prêts à mourir et à ne pas mourir. Cet héroïsme est le caractère de toute la nation, des jeunes gens comme des hommes faits, des femmes comme des hommes. Les femmes sentent qu'elles doivent leurs enfants à la patrie, à Dieu; on ne voit pas la *mère* étouffer par une fausse tendresse la vie qu'elle a donnée. Les mères polonaises se tiennent debout au pied de la Croix où leurs fils montent pour rejoindre la patrie : je puis sans sacrilège faire ce rapprochement, et faire allusion à la Mère de Dieu à propos des mères polonaises, parce que la Pologne est une patrie chrétienne, et unit ses souffrances à la passion de Jésus-Christ. Tout cela se fait avec calme, dans la paix. C'est une exaltation tranquille, qui rappelle l'étymologie du mot (*exaltar* élever). C'est une élévation ! C'est la hauteur qu'admiraient, au moment de se fermer, les yeux du prince Adam Czartoryski ! Ainsi, ce vrai mépris de la mort, qui est parmi nous le signe du vrai soldat, et qui, a propos de lui, rappelle la pensée du prêtre, est le caractère de tout un peuple, sa marque, son auréole. La Pologne n'est plus une nation dans le sens *officiel* du mot: mais elle est plus qu'une nation. Elle est un Ordre Militaire. Le soldat est familier avec la mort : il est mort tant de fois par l'acceptation, il a fait son sacrifice sur tant de champs de bataille, qu'il a l'air de connaître un mystère ignoré des autres, d'avoir vu ce que la mort cache, et de savoir à quoi s'en tenir : il a l'air d'avoir traversé la mort, et d'en revenir complètement rassuré. Il a été *au feu*. C'est ce qui arrive à la Pologne : elle rassure ses enfants : elle leur dit le nom de la mort. Elle leur affirme que la mort du corps n'entraîne pas la mort de l'âme : elle leur affirme qu'assassinée elle a survécu *en vertu de l'immortalité de l'âme*. Elle leur dit de n'avoir pas peur. Elle leur fait part de son expérience. Elle leur déclare qu'elle sait à quoi s'en tenir, et que la mort cache la résurrection.

Que l'Europe y prenne garde, elle joue un jeu terrible. Dieu lui accorde des délais. Mais nul ne connait leur étendue. Les questions congédiées reparaissent tôt ou tard, agrandies, terribles. Car les questions posées sont les sommations de la justice, et la justice ne souffre pas qu'on l'éconduise indéfiniment.

Georges Seigneur.

Une pétition des ouvriers français en 1863

« L'ordre règne maintenant à Varsovie ».

Lorsqu'en 1863, après la capitulation de Varsovie, le ministre Sébastiani, interprete du gouvernement de Louis-Philippe, laissa tomber cette phrase sinistre de ses lèvres indifférentes, toute la France ne consentit pas à s'associer à cette cynique violation des droits de l'humanité.

En face des absentionnistes qui remportèrent la victoire à la Chambre des députés, une opposition se dressait qui ne croyait pas que la paix dut continuer à sauver la Pologne, qui avait confiance en la force polonaise, et qui souhaitait de toutes ses forces et de tout son cœur, entreprendre la lutte pour la libération du peuple martyr.

En 1848, on eut manifesté dans la rue; en 1863, on s'assemble, on rédige des pétitions nombreuses, on discourut; et si, faute de savoir s'organiser, les interventionnistes échouèrent, nous d'en devons pas moins rappeler leurs tentatives généreuses.

Larrabit, à la séance solennelle du mois de mars 1863, présenta plusieurs de ces pétitions au Sénat. Celle qui réunit le plus grand nombre de signatures, émanait des ouvriers de Paris. Elle était conçue en ces termes :

Au Sénat.

Nous sommes émus des nouvelles de l'insurrection polonaise. Nous applaudissons à la lutte héroïque de la nation martyre, et faisons des vœux pour son triomphe.

Mais nos frères polonais sont sans armes et les Russes les massacrent, hommes, femmes et enfants. Il est de notre devoir de soutenir la juste cause du faible. Puisque les Prussiens vont aider les Russes, raison de plus pour nous d'aider les Polonais.

Les Polonais ont été nos amis dans tous les temps.

Leur sang s'est mêlé au nôtre sur mille champs de bataille. Acquittons enfin envers eux une vieille dette d'honneur et de reconnaissance.

Ce que nous n'avons pu faire ni après 1830, ni après 1848, faisons-le aujourd'hui. Ce sera pour nous l'aurore de nouveaux jours de gloire et puis aussi de liberté.

Pour une telle guerre, les français feront tous les sacrifices avec joie.

Nous venons donc vous exprimer le vœu que la Pologne soit rétablie dans l'intégrité de son territoire.

Et ce ne fut pas la manifestation isolée de quelques idéalistes, derniers héritiers de Fourrier et de Saint-Simon. Aux élections législatives, toutes les candidatures ouvrières inscrivirent à leur programme l'indépendance de la Pologne.

L'expédition mexicaine qui préoccupait le gouvernement leur paraissait une pure chimère, dont le seul résultat était de verser inutilement le sang français et de gaspiller nos ressources. Ils demandaient la cessation de cette « seconde guerre d'Espagne » et proclamaient qu'il était « honteux » qu'un peuple frère lutte seul depuis quatre mois pour l'indépendance et meure pour la liberté sans que la France ait encore rien fait.

« La France, disait le candidat Coutant » suivra d'un seul cœur l'armée qui aidera la Pologne à sortir du tombeau moscovite. »

Et par la circulaire du candidat Leroy, nous apprenons que le Comité électoral ouvrier demande « la guerre immédiate pour la délivrance de la Pologne tout entière. »

Aujourd'hui voyons-nous rien de semblable ? Lorsque qu'après quatre ans de guerre la question polonaise préoccupe enfin toutes les consciences françaises, alors qu'une paix germano-ukrainienne impose à la malheureuse nation une situation humiliante en la réduisant à peu près au néant, le cri de révolte des patriotes polonais émeut-il profondément et réveille-t-il les masses populaires inconscientes de l'assassinat oublié de la Pologne ?

Seule la grande presse conservatrice et les journaux socialistes dirigés par une élite, connaissaient l'existence d'une question polonaise, — je gage que bien peu même devaient connaître la carte de Pologne.

Le peuple qui s'est laissé guider par la diplomatie n'a pas encore manifesté, cette sympathie agissante que nous voyons apparaître dans les proclamations des ouvriers de 1863. On ne voit pas encore chez nous cette admiration, cet elan irrésistible de l'enthousiasme vers un peuple qui a su mourir, qui a su résister, et qui seulement ne sait pas être esclave. Les ouvriers et le peuple français qui ont accueilli avec joie la chute du tsarisme n'ont pas encore donné la moindre preuve d'amitié à ce peuple polonais qui s'est opposé en tout temps à l'établissement du système autocratique, et qui, tout prêt à renouer avec les amitiés françaises, rétablirait à l'orient de l'Europe la balance des forces démocratiques.

Lieutenant Garnier.

25-II-1918.

Une Protestation

Quatre cents Polonais réunis en assemblée, le 22 février, à l'hôtel des Sociétés savantes, convoqués par l'Association des imposés volontaires de secours pour les victimes de la guerre, l'Association de secours mutuels « Retour » et la Ligue démocratique polonaise, après avoir entendu plusieurs orateurs, ont voté une protestation contre le traité de paix de l'Ukraine avec les empires centraux, lequel a accompli un nouveau partage de la Pologne.

A ce numéro est joint la *Déclaration de l'Union Nationale Polonaise en France*.

Directeur : Dr BRONISŁAWSKI. — Secrétaire de la Rédaction : J. JANUSZEWSKI. — Gérant : L. CHOLESKI. — Administrateur : J. M. ZIMOCKI.

Chaque abonnement au journal *La République Polonaise* donne droit à deux brochures-primes : *La Petite Histoire de Pologne*, et les *Romanciers Polonais*.

Imprimerie M. Flinikowski, 216, Boulevard Raspail, Paris.